



Le ministre de l'administration territoriale, Paul Atanga Nji, vient de publier un communiqué, où il informe les responsables des partis politiques en lice pour les élections régionales, de la disponibilité de la 1ere tranche des sommes allouées pour le financement public de la campagne.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL ADMINISTRATION

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre de l'Administration Territoriale porte à la connaissance des responsables des partis politiques en lice à l'élection des Conseillers Régionaux du 6 décembre 2020 que, conformément aux dispositions de l'article 285 de la loi n°2012/001 du 19 avril 2012 portant code électoral, modifiée et complétée par la loi n°2012/017 du 21 décembre 2012, une dotation a été allouée au titre du financement public de la campagne électorale.

La première tranche dudit financement leur sera servie au prorata des listes présentées et définitivement acceptées. Quant à la seconde tranche, elle sera répartie après la proclamation des résultats, proportionnellement au nombre de sièges obtenus.

Le Ministre de l'Administration Territoriale invite par conséquent les responsables des partis politiques concernés ou leurs représentants dûment mandatés, munis des pièces officielles, à bien vouloir se présenter à la Direction des Affaires Politiques, porte 317, le mardi 24 novembre 2020 à partir de 14 heures, pour décharger leurs montants respectifs de la première tranche du financement./-

Yaoundé, le 23 NOV 2020

Le Ministre de l'Administration Territoriale



[Signature]
ATANGA NJI PAUL